# **Indoor Soccer**

Cahier des charges

# Présentation du prestataire

Laplateforme\_, est une jeune école Marseillaise, ouverte en 2019 par Cyril Zimmermann, entrepreneur de l'économie numérique français. C'est une école proposant dans le cadre de sa formation un projet professionnel, ses élèves Philippe Lek et Ahcène Kadi s'engagent dans les termes de la convention signer.

### Les objectifs du site

Le site web de l'Indoor Soccer a pour objectif de permettre à ses utilisateurs inscrits de réserver des terrains de soccer pour une durée personnalisable (allant de 1h à 2h) et ainsi de payer leur réservation en ligne via une plateforme sécurisée Stripe, PayPal et/ou Lydia, si possible. Une fois implémentée de cette fonctionnalité, elle permettra aussi aux utilisateurs de s'inscrire en ligne (avec le système de paiement) ou en hors-ligne (paiement sur place) à des évènements organisés par le Soccer.

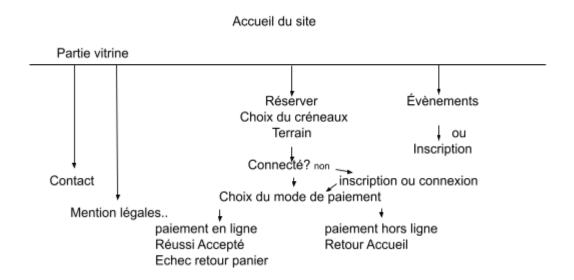
#### La cible du site Web

Le site Web ciblera les particuliers, les professionnels d'une entreprise (souhaitant réserver ou obtenir des tarifs pour leur Comité d'Entreprise) mais aussi les associations. En somme, le site Web ciblera l'ensemble de la population.

# <u>Périmètre du Projet</u>

Le site sera disponible uniquement en français. Par ailleurs, il devra être adapté à tous les supports (ordinateurs, tablettes, mobiles...) pour permettre à tous les utilisateurs d'avoir une expérience de navigation optimale.

#### Arborescence du site



## **Description fonctionnelle**

Le site comprend un logiciel de réservation permettant donc aux utilisateurs de choisir leur créneau personnalisé pour leur session de soccer. Il leur sera également possible de consulter les événements à venir de l'établissement afin de s'inscrire en ligne ou hors-ligne. Les modes de paiements envisagés seront via Carte Bleue, PayPal. Pour les personnes souhaitant réserver et ainsi payer sur place, les responsables de l'Indoor Soccer aimeraient que ceux-ci réalisent une empreinte bancaire pour bloquer leur réservation. Par conséquent, cela empêcherait les réservations et les annulations intempestives. Ces conditions d'annulation seront à établir avec les gérants, il a été évoqué que les réservations de plus de 24 heures à l'avance seront remboursées intégralement, une annulation tardive serait remboursée à 50% et l'absence d'annulation ne pourrait pas donner droit à un remboursement. Attention, les entreprises mettant à disposition leurs solutions de paiement retiennent une commission sur la transaction. Celles-ci représentent une part infime mais à prendre en compte tout de même. La partie administrateur du site comportera un suivi d'activité et références donc toutes les « réservations ». La modification de celles-ci sera possible. Le site comportera un espace client sécurisé par un mot de passe et crypté dans la base de données (en accord avec la réglementation du RGPD), une partie permettra aux administrateurs de présenter les nouveautés etc... et un formulaire de contact.